

# La pollution atmosphérique reste massive en Ile-de-France

samedi 12 octobre 2013, par [JEROME Béatrice](#) (Date de rédaction antérieure : 28 mars 2013).

Fini les soirées au coin du feu à Paris. Brûler du bois dans une cheminée ouverte sera interdit à partir de 2015 dans la capitale et l'agglomération francilienne.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) validé par l'ensemble des préfets d'Ile-de-France, lundi 25 mars, étend l'interdiction, déjà en vigueur pour les chaudières et les poêles, à tous les feux de bois d'appoint et d'agrément. La mesure vise à lutter contre les émissions de particules fines qui restent alarmantes, selon Airparif, l'organisme régional chargé de mesurer la pollution atmosphérique.

A l'échelle de l'Ile-de-France, le chauffage au bois « *contribue autant que l'échappement des véhicules routiers aux émissions de particules PM10* », indique de son côté la direction régionale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France (Driee).

## RECORDS SUR L'AUTOROUTE A1

Le bilan de la pollution en Ile-de-France, rendu public mercredi 27 mars, demeure globalement mauvais. Si les chiffres 2012 sont plutôt « *stables* », ils confirment des niveaux de pollution trop souvent supérieurs aux seuils retenus par l'Union européenne et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). La France est du reste sous le coup d'une procédure européenne pour non-respect de la directive sur la qualité de l'air de 2005.

Ainsi, 2,4 millions de Franciliens, soit un sur quatre, sont exposés à des risques de dépassement des seuils européens concernant les particules fines PM10. Les records de pollution ont été observés sur l'autoroute A1, au niveau de Saint-Denis sur le périphérique, avec plus d'une centaine de dépassements. Viennent ensuite l'avenue des Champs-Élysées et la place de l'Opéra.

Responsable de 23 % des émissions de particules fines en Ile-de-France, le trafic automobile produit par ailleurs la moitié du dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Airparif souligne aussi le niveau alarmant de ce polluant.

## « DIESELISATION » DU PARC ROUTIER

En 2012, 3 millions de Franciliens et neuf Parisiens sur dix ont été confrontés à un niveau d'émission de dioxyde d'azote plus élevé que la valeur limite européenne autorisée. Celle-ci est dépassée sur 80 % du réseau de circulation parisien. Elle est plus forte dans le nord de Paris et sur la rive droite en raison de la densité du réseau routier avec des axes plus grands le long des routes.

Pourtant, selon la Ville de Paris, la circulation automobile a baissé de 25 % depuis 2001. « *Le long des axes de circulation, aucune amélioration n'a été enregistrée et les niveaux de pollution peuvent être deux fois supérieurs aux exigences réglementaires* », constate Airparif, rappelant que cette situation débouchera probablement sur un nouveau contentieux avec la Commission européenne.

La stabilité de la pollution au NO<sub>2</sub> « *s'explique en partie par la »dieselisation« du parc routier* »,

poursuit Airparif. Certains filtres à particules sur les nouveaux moteurs augmentent les rejets directs de dioxyde d'azote. « *Certaines décisions nationales telles que le bonus-malus ont favorisé les véhicules diesel et ont annulé les effets des mesures prises au niveau local pour réduire la pollution* », déplore Jean-Félix Bernard, président d'Airparif.

Le nouveau PPA, qui doit s'appliquer jusqu'en 2020, ne comprend aucune mesure contraignante pour réduire la circulation automobile. Il fait en revanche plusieurs préconisations tels la réservation de certaines voies de circulation aux transports en commun et au covoiturage, le contournement de Paris pour les poids lourds en transit et la limitation des véhicules les plus polluants. La balle est dans le camp du gouvernement qui s'est engagé, le 6 février, à présenter prochainement des dispositions qui devront se décliner localement.

**Béatrice Jérôme**

---

---

**P.-S.**

\* LE MONDE | 28.03.2013 à 11h24 • Mis à jour le 28.03.2013 à 12h21.

\* Le Monde.fr a le plaisir de vous offrir la lecture de cet article habituellement réservé aux abonnés du Monde.fr. Profitez de tous les articles réservés du Monde.fr en vous abonnant à partir de 1€ / mois | Découvrez l'édition abonnés